



Coordination Nationale  
des Associations Régionales des Enseignants de Langues Anciennes

[www.cnarela.fr](http://www.cnarela.fr)

Adresse postale : 11, rue champ Saint Pierre, 39170 Saint-Lupicin

Tél : 03 84 42 84 36

courriel : [sylvie.pedroarena@orange.fr](mailto:sylvie.pedroarena@orange.fr)

## MOTION

La CNARELA, réunie en Assemblée générale à Paris, le 17 janvier 2015, demande que les épreuves écrites et orales du CAPES externe de Lettres, option Lettres classiques, soient modifiées.

À l'écrit, elle demande que **l'épreuve de latin et de grec** comporte seulement une version de latin et une version de grec ancien, de même longueur, dans la durée actuelle de l'épreuve, soit 6h. Les conditions actuelles de l'épreuve (deux versions suivies d'une question de didactique) ne permettent pas de traiter l'ensemble de façon satisfaisante.

À l'oral, elle demande que **l'épreuve de mise en situation professionnelle (explication de texte et question de grammaire)** porte, par tirage au sort, soit sur le français, soit sur le latin, soit sur le grec. Ce sont, en effet, ces trois disciplines que les candidats seront amenés à enseigner lorsqu'ils seront en poste.

Pour **la seconde épreuve d'oral (analyse d'une situation professionnelle)**, la CNARELA demande qu'à l'exception de l'option « Latin pour Lettres modernes », les différentes options accessibles aux candidats de l'option Lettres modernes (« littérature et langue française » ; « français langue étrangère et français langue seconde » ; « théâtre » ou « cinéma ») soient également accessibles aux candidats de l'option Lettres classiques, en plus de l'option « Langues et cultures de l'Antiquité pour Lettres classiques ».